

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil municipal du 09 septembre 2025 à 19 h 30

Étaient présents : Mmes POINOT-RIVIERE Annie, DUPEU Brigitte, M. DUCORROY Joël, Mmes PENOT Delphine, Mme ROUAULT Murielle, MM. PROUST Olivier, GAUTHIER Thierry, Mmes COSSET Séverine, DUBOIS Christine, VILLOING-THIERRY Joëlle, M. RIFFAUD Denis ;

Étaient excusées : Mme NAUD Véronique qui a donné pouvoir à Mme Murielle ROUAULT, Mme TESSIER Céline ;

Secrétaire de séance : Mme DUPEU Brigitte ;

Ordre du Jour

1. Présentation et vote du procès-verbal de la séance du 22 juillet 2025
2. Travaux sur les bâtiments communaux : examen de devis pour la réfection d'une partie de la charpente du bâtiment 3 route de Saint-Félix.
3. Tableau des emplois communaux, actualisation pour avancements de grades, modification du temps de travail d'un agent.
4. Questions diverses, informations, dont :
 - Fiscalité directe locale : allocations compensatrices 2025
 - Réhabilitation du balisage des circuits vélos de l'ancienne communauté de communes du canton de Loulay, fonds de concours
 - Totem touristique, installation sur la commune

19h45 Arrivée de Mr Denis Riffaud

1. Présentation et vote du procès-verbal de la séance du 22 juillet 2025

Madame le Maire fait une relecture rapide du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 juillet 2025. Le procès-verbal est approuvé avec 2 abstentions.

2. Travaux sur les bâtiments communaux : examen de devis pour la réfection d'une partie de la charpente du bâtiment 3 route de Saint-Félix

Madame le Maire rappelle le souhait du conseil qui est de mettre une charpente traditionnelle.

La commune a reçu trois devis émanant des entreprises suivantes :

- Entreprise Berthonneau, pour un montant de 18 928,77 HT € avec la dépose complète, la pose de fermettes et de la volige inclus.
- La Sarl CC Maçonnerie pour un montant de 9 900 €, sans volige.
- L'entrepreneur individuel Charpentier DU NOROIT pour un montant de 13 181,65 €, la dépose de la volige existante et de la charpente, chevrons porteurs.

Madame le Maire informe le conseil que l'entreprise DU NOROIT est située sur la commune, madame DUBOIS s'interroge sur la nécessité de mettre une volige pour recouvrir ensuite. Madame le Maire répond positivement. Madame COSSET s'interroge sur le délai, à savoir si le délai sera long : madame le Maire va se rapprocher des entreprises afin d'avoir des précisions sur les dates d'intervention. Monsieur RIFFAUD rappelle que le montant du devis N° 2 se rapproche du montant du devis N° 3. Madame le Maire propose au conseil de se rapprocher de l'entreprise DU NOROIT pour négocier et regarder les raisons pour lesquels le montant est plus élevé que le devis de l'entreprise SARL CC Maçonnerie.

Le conseil vote à l'unanimité des présents pour que madame le Maire négocie auprès de l'entreprise DUNOROIT.

3. Tableau des emplois communaux, actualisation pour avancements de grades, modification du temps de travail d'un agent

Madame le Maire expose les différentes évolutions et modifications à apporter aux emplois communaux.

La secrétaire générale de mairie en poste est actuellement nommée sur le dernier grade des adjoints administratifs, grade de catégorie C. La loi de revalorisation du métier de secrétaire de mairie prise en 2024, permet aux secrétaires en poste, sous conditions notamment d'ancienneté, de bénéficier d'un avancement au grade de « rédacteur », grade de catégorie B. La secrétaire de mairie actuelle pourrait bénéficier de cet

avancement au titre de l'année 2025. Il faudrait pour cela ouvrir au tableau des effectifs, un emploi de secrétaire générale de mairie au grade de rédacteur.

L'adjoint administratif en poste peut quant à elle bénéficier d'un avancement de grade à l'ancienneté pour le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe. Un emploi à ce grade est déjà ouvert au tableau des effectifs. Il avait été prévu, par délibération du 3 mars 2025, de le supprimer pour cause d'emploi en surnombre. La suppression n'a pas encore été réalisée car il faut attendre le retour de l'avis du Comité Social Paritaire. Il faudrait donc le maintenir cet emploi pour permettre l'avancement.

Enfin, la commune emploie en Contrat à Durée Déterminée (CDD) une personne pour 1h30 par semaine de complément de ménage. Après plusieurs mois de travail, il s'avère que ces 1h30 de temps en plus semblent nécessaire pour le bon entretien de tous les locaux communaux. La commune ne peut pas justifier le maintien d'un emploi en CDD d'accroissement de travail alors qu'un agent communal a déjà pour tâche l'entretien des locaux. Madame le Maire propose donc d'augmenter le temps de travail de l'adjoint technique en place.

Le conseil approuve à l'unanimité des présents pour les modifications apportées aux emplois communaux.

4. Questions diverses, informations, dont :

- **Fiscalité directe locale : allocations compensatrices 2025.** La taxe foncière sur le bâti d'un montant de 9 490 € est supprimé, 661€ de compensation par les services de l'état, une réduction de 50% pour la taxe foncière non bâti un montant 11 000 € 7, 677 € compensation.
- **Réhabilitation du balisage des circuits vélos de l'ancienne communauté de communes du canton de Loulay, fonds de concours.** La Communauté De Commune est composée de six anciennes communauté de communes, la fédération avait tracé des circuits vélos. Depuis que les communautés de communes ont fusionné. La CDC a retiré de ses compétences la prise en charge concernant l'entretien. Le but est que chacun prenne à sa charge la moitié du coût de remise en état.
- **Totem touristique, installation sur la commune.** Le collectif d'artiste main libre est venu balisé le 09 septembre 2025, l'emplacement pour mettre en place le totem. Le 06 octobre 2025, les supports seront installés pour recevoir la sculpture et quelques jours après la finalisation sera effective. Les élus auront la possibilité de découvrir les six totems, lors d'une inauguration programmée fin octobre.
- **Juricia Cabinet.** Madame le Maire a pris contact avec le cabinet JURICIA, cette démarche consiste à revenir cinq ans en arrière sur les taxes foncières des communes pour trouver les erreurs, et rechercher le remboursement pour la Direction Général Des Finances Publiques la société prendra la moitié pour rémunération.
- **Les Maires pour la planète.** La commune a reçu en information, l'ouverture de l'atelier Cyclab le 03 octobre 2025 à Surgères, un lieu pour l'économie circulaire, qui a pour but de reconditionner les déchets, l'association « les Maires pour la planète » est à l'initiative de ce projet.
- **Café associatif de Bernay.** L'association « Les gens d'ici » qui s'était constituée pour gérer ce petit café, propose une liste de nom pour ce lieu (une bénévole est venue rencontrer madame le Maire pour lui en faire part) : « Café de la forge », « Le petit café », ou « Le café d'ici ». Après avis, le conseil opte pour le café de la forge étant donné que c'est à côté de futur musée de la forge. Madame le Maire informe au passage que leur assemblée générale est le 28 septembre 2025.
- **Nid de frelon asiatique.** Madame PENOT signale qu'il y a un nid de frelon asiatique rue de la Gacheterie. Madame le Maire informe qu'il a été supprimé, ainsi que celui se trouvant à l'école.
- **Cloche de Saint-Martin.** Une habitante de Saint-Martin-de-la-Coudre demande où en est le dysfonctionnement de la cloche, madame le maire explique qu'elle a fait appel au technicien, il se pourrait que le bloc électronique soit en fin de vie, un devis a été reçu d'un montant de 3 000 € pour le changement du boitier et le renouvellement de l'échelle.
- **Impasse Roger Bafoil.** Monsieur PROUST informe le conseil de la réfection d'une voirie, l'impasse Roger Bafoil été refaite et se demande si les travaux sont terminés, avec la finition en gravillons. Madame DUPEU confirme la finalisation des travaux et qu'il ne devrait plus y avoir de problème

d'humidité chez le riverain de cette impasse, suite à une pente réalisée par la Rese, celle-ci a été mis dans le sens inverse.

- **Feux récompense.** Madame DUPEU, rappelle que le conseil a voté favorablement pour mettre en place des feux récompenses à Bernay, elle informe que la demande est toujours en attente, elle a contacté le conseil départemental le 1^{er} septembre, l'interlocuteur lui a répondu qu'une relance a été fait auprès du service fin août, au sujet de plusieurs avis pour ces feux récompenses sur Parançay. Madame DUPEU a envoyé un mail récemment, la dernière commission permanente pour les amendes de polices aura lieu le 17 octobre 2025, si l'avis favorable arrive début septembre le dossier sera présenter, un retour du service sécurité devrait arriver dans les prochains jours, selon l'avis et les fonds disponible la présentation du dossier à la commission dépendra de ces deux éléments.
- **Vitesse, priorité à droite :**
 - Carrefour rue Moulin Du pré : Madame DUBOIS s'inquiète de la circulation excessive. Elle demande si une borne de priorité ne peut pas être mis en place afin que les automobilistes marquent un petit temps, madame le Maire va regarder ce qu'il est possible de faire.
 - Courant la route qui mène à Marnay, Madame DUPEU a eu des retours concernant une mauvaise visibilité.
 - La route face à l'ancienne gare à côté de l'ancienne ferme, le lotissement du chêne vert, la petite route de Ligueil, les priorités à droite ne sont pas respectées. Madame DUPEU suggère de refaire les peintures au sol.
- **Commission électorale.** Une réunion sera programmée avant la fin de l'année, trois personnes devront être désignés avec la possibilité d'avoir un suppléant. Monsieur Minuit a démissionné, la commune recherche une nouvelle personne pour compléter la commission, les réunions durent une trentaine de minute. Madame le Maire rappelle le rôle de la commission, est de contrôler les nouveaux électeurs, les étudiants qui partent pour faire leurs études restent rattaché au domicile de leurs parents et pour les personnes qui déménagent en s'inscrivant dans une autre commune, la radiation se fait automatiquement.
- **Voirie rue de la Bournigale.** Monsieur PROUST signale que la route qui remonte le long du bois rue de la Bournigale est endommagée, la commune prévoira un devis.
- **Week-end du patrimoine.** Madame le Maire rappelle les journées du patrimoine, cette année le thème est sur l'architecture. Le programme du dimanche après-midi sera sur le thème architectural des anciennes écoles de la commune. Les écoles de Breuilles et de Parançay sont les plus anciennes, elles ont été identiques en 1900 et 1980. Des textes et des photos ont été retrouvés, aussi madame le Maire et monsieur DUCCOROY iront aux archives départementales le jeudi 11 septembre 2025. L'idée d'une circulation à vélo a été suggéré pour la visite de l'ancienne école de Parançay, en traversant Breuilles, Saint-Martin-de-la-coudre, et les deux anciennes écoles de Bernay.
- **Rivière de Malveau.** Monsieur GAUTIER informe qu'il manque de la végétalisation, Madame le Maire informe que des arbres pourront être récupéré. Le département fournis des arbres en ce moment dans le cadre du plan arbre et paysage afin de renaturé ce qui est à renaturé.
- **Les petits ponts de Bernay et Saint-Martin.** Les petits ponts sont abimés la commune va prévoir des devis.
- **Conseil municipal du mois de novembre.** Le conseil municipal du mois de novembre aura lieu le mercredi 26 novembre 2025 à 19h30.

La séance est levée à 21h40

Prochaine séance le mardi 14 octobre 2025 à 19h30